



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre 2024, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, se sont réunis à 20 H dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 septembre 2024.

Personnes présentes :

Le président : Frédéric MILLET

Les membres du conseil : Didier CHAMBON, Elisabeth LAFANECHERE, Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN, Christophe VACHERON, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Odile PINTURIER, Julien DELHEUR, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Absents : Jean LESQUIR donne pouvoir à Didier MASSACRIER

Soit 14 votants.

ORDRE DU JOUR :

| Ordre du jour |
|---------------------------------------------------------------------------|
| APPROBATION DU PROCES VERBAL |
| DELIBERATIONS |
| URBANISME |
| 1-Droit de préemption |
| PERSONNEL |
| 2-Modification RIFSEEP |
| COMMERCE |
| 3-Frais de remboursement alarme commerce |
| FINANCES |
| 4-Extension de réseau fonds de concours |
| 5-Demande de location de la salle de fêtes concernant matériel défectueux |
| 6-Autorisation de signature devis maçonnerie |

| |
|------------------------------|
| DECISIONS |
| |
| QUESTIONS DIVERSES |
| Retour commission voirie |
| INFORMATIONS DIVERSES |
| |

Marie-Claire JASSERAND est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que le point 2 n'est plus à l'ordre du jour.

Deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour concernant deux autres extensions de réseau.

| |
|-------------------------------------------------------|
| APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL |
|-------------------------------------------------------|

Aucune observation particulière

Approuvé à 14 voix sur 14 exprimées

URBANISME

1-DROIT DE PREEMPTION

Une parcelle de terrain avec maison sise 21 rue de la Croix Verte avec une parcelle de 1 883 m2 où il y a deux maisons.

- **21 rue de la croix verte**
Section A 623 00ha01a88ca
Section A 624 00ha03a25ca
Section A 625 00ha0900ca

Le prix de vente s'élève à 220 000 €.

Une personne s'abstient au vote.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

| |
|------------------|
| PERSONNEL |
|------------------|

2-MODIFICATION RIFSEEP

NEANT

COMMERCE

3-REMBOURSEMENT DES FRAIS ALARME COMMERCE

Monsieur le Maire indique que la commerçante a subi un déménagement avec des frais de système de sécurité obligatoires. Ces frais ne peuvent pas faire l'objet d'une subvention compte tenu que Mme GALIFI est en place depuis moins de 3 ans. Elle a adressé à la mairie les factures de frais pour des montants de 955,20 € et de 238,80 € soit 1194 €.

Une discussion s'instaure et le conseil ne prend pas position tant que l'avenant adressé en juillet n'est pas revenu signé par la commerçante.

Dans un premier temps, et par manque d'information, le conseil rejette ce remboursement en attendant le retour du bail.

Monsieur le Maire propose le vote.

Rejeté à 14 voix sur 14 voix exprimées

FINANCES

4- EXTENSIONS DE RESEAU

Délibération 3 : Extension IGC télécom lieu-dit "impasse des Pierres" propriétaire. WEISS/CLERINO (OP28355)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'Extension IGC télécom lieu-dit "impasse des Pierres" propriétaire WEISS/CLERINO

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail Montant HT % - PU Participation

Travaux communs

Extension IGC télécom lieu-dit "impasse des Pierres" propriétaire. WEISS/CLERINO

Linéaire sout. Coordonné = 27 mètres 23.68 € / ml 639.36 €

TOTAL 639.36 €

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 exprimées

Délibération 4 : Extension réseau électrique lieu-dit la ROCHE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'Extension Réseau électrique lieu-dit la Roche propriétaire : Brunel Frédéric.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail Montant HT % - PU Participation

Travaux communs

TOTAL 6617.88 €

Un élu ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 13 voix sur 14 exprimées

Délibération 5 : Extension réseau électrique et réseau communication lieudit impasse des Pierres.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'Extension Réseau électrique réseau basse tensions lieu-dit impasse des Pierres Prop. MARIE Christian

Des travaux des réseaux de télécommunication et de communication électronique.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail Montant HT % - PU Participation

Travaux communs

TOTAL 5639.43 € + 2680 €

TOTAL 8319.43

Un élu ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 13 voix sur 14 exprimées

13 pour

5-DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES CONCERNANT MATERIEL DEFECTUEUX

Monsieur le Maire a reçu un courrier d'un usager qui a loué la salle des fêtes. Il a fait part de son mécontentement quant au fonctionnement de la chambre froide. Il aurait retrouvé un certain nombre de plats gelés. Il demande une indemnité compensatoire pour les aliments "congelés".

La mairie doit délibérer pour savoir si un geste commercial est accordé. Il est décidé que l'utilisateur ne paiera pas la location de la vaisselle, soit 55 €.

Le frigo est très sensible et aucune notice n'est collée sur le frigo, une étiquette NE PAS TOUCHER sera mise...

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées

6-AUTORISATION DE SIGNATURE DEVIS MACONNERIE

Ce point concerne la construction de la partie logements du projet rénovation centre bourg.

Le maire précise que les entreprises se sont trouvées devant un dilemme pour l'étage des logements.

Sur l'étude validée par les architectes, il était prévu du béton banché, qu'il convient de crépir. Et pour de tels travaux il convient de mettre les étais. Cependant pour installer ce matériel, il y a une impossibilité car la propriété mitoyenne est une propriété privée. L'entreprise de maçonnerie ne peut pas monter des murs en aggloméré ou briques classiques car pas d'accès. Le maçon indique que la solution technique trouvée est de faire venir des panneaux prémurs (pas besoin de crépi), le surcoût est de 4 000 € HT sur son devis. Une discussion s'installe avec un étonnement unanime sur le fait que le cabinet d'architecte aurait dû prévoir cet état de fait. Les membres du conseil font part de leur mécontentement à l'égard des architectes.

Si nous voulons que le chantier avance convenablement, il n'y pas d'autre choix que d'accepter une telle installation et le surcoût demandé.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées

Une abstention

DECISIONS

QUESTIONS DIVERSES

Retour COMMISSION VOIRIE

Didier CHAMBON parle du STOP placé route de St Romain Le Puy. Il y a un souci de visibilité. La commission a discuté pour repousser l'entrée de l'Agglomération au-delà du bief, après la maison sise 34 route de Saint Romain le Puy pour pousser l'entrée de façon que la vitesse soit limitée à 50, ceci faciliterait les sorties perpendiculaires.

Une fois que ce panneau sera en place, il faudrait étudier la mise en place de chicanes ou rétrécissements. Il y aura des visites sur place dans les autres communes pour voir les installations qui seraient les plus judicieuses. Il faut revoir avec LFA pour le traçage au sol concernant les arrêts de bus.

Si on se trouve en agglomération, un vrai passage piéton pourra être dessiné, hors agglomération, il y a une interdiction de faire un passage piéton.

Espace de la Roche Damon : pour information, les toilettes sèches sont en place, il reste quelques petites modifications à faire, il faut une assise homologuée PMR.

il y a du déblai qui sera mis devant la butte à 45 % souci de tonte.... Il y aurait une demi-pente à 45% et la partie basse sera adoucie en répartissant la terre au sol.

Les jeux sont installés.

L'ambroisie : elle avait envahi de nombreux espaces, une solution a été trouvée : l'épaveuse qui passe généralement en septembre - octobre est intervenue plus tôt afin de faucher l'ambroisie. Elle a fait les principaux endroits où il y avait l'ambroisie. Les abords seront terminés en automne.

Retour SIEL : Christophe VACHERON parle du retour du SIEL concernant la demande pour la chaudière de l'école avec un corps de chauffe de 1979, le bruleur est plus récent. Un changement de chaudière est questionné.

Des propositions ont été demandées :

Solution 1 gaz d'origine

Solution 2 PAC avec géothermie avec forages verticaux
Solution 3 bois granules

La consommation d'énergie pourrait être réduite de 70 % si le chauffage est en géothermie. Dans le scénario sans rénovation du bâtiment (investissement sans travaux de rénovation pour une chaudière bois 45 000 € géothermie 68 000 € (plus de subvention), avec une rénovation complète, cela coûterait à la Commune 300 000 € avec une chaudière plus petite donc moins chère.

Que fait-on, on lance une étude ?

L'idée serait de se tourner vers la géothermie car le plus économique et écologique, il sera donc judicieux de pousser l'étude dans cette voie.

Si on fait un tel projet, on couplerait avec du photovoltaïque.

On n'a pas de coût pour une étude.

On est parti sur ce bâtiment car c'est celui-ci qui reste le plus énergivore.

INFORMATIONS DIVERSES

Rentrée : Monsieur le Maire indique que la rentrée s'est bien déroulée. Compte tenu de l'effectif, la 6ème classe est mise en place à titre temporaire pour cette année.

Personnel : A la suite du départ de Lucy RIVOLLIER un nouvel agent adjoint d'animation est arrivé : Mireille N'KOUE.

Le choix a été fait de renforcer la première heure du périscolaire du soir car les enfants sont nombreux.

Elles sont donc trois sur la première heure.

Le pique-nique a été annulé et n'est pas reporté cette année. Les denrées fraîches ont été données à la cantine.

Monsieur le Maire indique que pour les journées du patrimoine la carrière ouvre au public le samedi matin .

CLOTURE DE LA SEANCE à 21 H 57

Prochain conseil : mardi 8 octobre 2024 à 20 h

Arrêté le 8 octobre 2024

La secrétaire de séance, Marie Claire JASSERAND



le Maire, Frédéric MILLET



